

Informations de base

2019/2554(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Actions que doivent au minimum engager les établissements de crédit et les établissements financiers et le type de mesures supplémentaires qu'ils doivent prendre pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans certains pays tiers

Complétant [2013/0025\(COD\)](#)

Subject

2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers

2.50.10 Surveillance financière

7.30.20 Lutte contre le terrorisme

7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/01/2019	Publication du document de base non-législatif	C(2019)00646	
31/01/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
09/05/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2554(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0025(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59

État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	CJ12/8/15453

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2019)00646	31/01/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	